

15/04/2022



LANCEMENT DE LA 2^e ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE VILLEFONTAINE !

Dans une volonté constante de développer la participation des habitants, Villefontaine a fait le choix, l'année dernière, de construire un projet participatif avec la mise en œuvre, chaque année, d'un budget communal destiné à la réalisation de projets d'intérêt général, portés et proposés par les habitants.

Chaque année, jusqu'à 100 000 euros du budget d'investissement sont dédiés à financer les idées proposées puis soumis au vote des Villards.

Mustafa Tunca, délégué des projets participatifs, des comités consultatifs et des instances de concertation se félicite du succès de la première édition qui a permis à trois Villards de faire aboutir leurs projets d'aire de jeux inclusive, de poubelles ludiques et de bancs pour se « pauser », dont les travaux sont lancés cette année par la ville.

LA SECONDE ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF

Depuis de nombreuses années, Villefontaine a instauré la participation des habitants, à travers des outils tels que les comités d'usagers des maisons de quartier, le conseil citoyen, le comité des sages ainsi que le conseil municipal enfants.

Afin d'aller encore plus loin dans cette démarche en intégrant davantage le citoyen au cœur de la cité, le Maire Patrick Nicole Williams et son équipe municipale proposent pour la deuxième année, un budget participatif aux Villards. Il permet d'affecter une partie du budget d'investissement de la commune et répond ainsi à une demande de plus en plus forte des habitants à s'impliquer dans la collectivité.

Avec un montant global, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par an, Villefontaine se donne ainsi les moyens de mettre en œuvre des projets, qui seront proposés et décidés par un vote des habitants, pour une réalisation en 2023.

Pour que ce projet collectif rassemble l'ensemble des Villards, la Ville met à disposition la plateforme collaborative je-participe.villefontaine.fr et propose des ateliers dans les maisons de quartier et des

VILLEFONTAINE

COMMUNIQUÉ

permanences sur le terrain pour accompagner les Villards **dès l'âge de 16 ans** dans le développement de leurs idées en lien avec l'une des 3 thématiques suivantes : l'environnement, le cadre de vie et la solidarité.

COMMENT PROPOSER UNE IDÉE AU BUDGET PARTICIPATIF DE VILLEFONTAINE ?

Qui ? Tous les habitants de Villefontaine dès 16 ans

Quand ? du 19 avril au 5 juin 2022

Où déposer son idée ? sur la plateforme : je-participe.villefontaine.fr ou à l'accueil de la mairie, des maisons de quartier communale, du BIJ (Bureau Information Jeunesse) et du Phare, où des formulaires papiers et urnes sont à disposition.

Quelles sont les dates de permanences ?

**Maison de quartier
de Servenoble**
le 14 avril et le 12 mai 2022
de 13h30 à 16h30

**Maison pour tous
des Roches**
le 19 avril et le 17 mai 2022
de 14h à 16h

**Maison de quartier
Louise Michel**
le 21 avril et le 9 mai 2022
de 14h à 16h

Troc aux plantes
(Les Roches - parking CCAS)
le 7 mai 2022
de 9h à 12h

**Maison de quartier
des Fougères**
le 18 mai 2022
de 15h30 à 17h

Forum Jobs d'été
(centre Simone Signoret)
le 19 avril 2022
de 9h à 12h

Stand marchés centre-ville
(appel à projet)
le 20 avril et le 11 mai 2022
de 9h à 12h

Concert Apple Jelly
(salle Daniel Balavoine)
le 29 avril 2022
de 20h à 22h

**Maison de quartier
de Saint-Bonnet**
le 11 mai 2022
de 14h à 16h

Finale concours d'éloquence
(salle Daniel Balavoine)
le 19 mai 2022
de 19h30 à 22h

→ D'autres permanences pourront être organisées en fonction des demandes

DES CRITÈRES DE SÉLECTION DÉFINIS

Les idées proposées devront porter sur les thèmes de l'environnement, du cadre de vie ou de la solidarité et du partage. Pour que l'idée déposée soit acceptée, elle doit répondre aux critères définis par la ville :

- Être localisé sur la commune
- Entrer dans les champs de compétences de la commune (espaces verts, aménagement et mobilier urbain, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, circulation, sports, propreté urbaine...)
- Servir l'intérêt général et être à visée collective
- Relever de dépenses d'investissement
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire
- Répondre aux objectifs de développement durable sur lesquels la ville s'est engagée

LE CALENDRIER DU PROJET

- **Appel à idées** : du 19 avril au 5 juin 2022
- **Études de faisabilité et recevabilité des idées** : du 20 avril au 10 juin 2022
- **Vote des habitants** : du 3 octobre au 12 novembre 2022
- **Choix des projets par le jury** : fin décembre 2022
- **Présentation des lauréats** : en janvier 2023, à l'occasion des vœux à la population